



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE FOURNITURE
2018PA001

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 20
Fax : 04 73 35 12 85
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet : ACCORD-CADRE N°2018PA001 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE REFRIGERATEURS POUR LES RESIDENCES DU CROUS CLERMONT AUVERGNE**

➤ Type de marché : Fournitures

➤ Classification CPV : 39711100-0

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ Description :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de réfrigérateurs neufs pour équiper les logements des résidences universitaires gérées par le CROUS CLERMONT AUVERGNE.

La nature et la qualité de la fourniture à livrer sont décrites dans l'annexe 2 au présent CCP « Caractéristiques techniques des réfrigérateurs »

Le candidat procédera, selon les sites, soit à une livraison sur site avec dépose en un lieu de stockage, soit à la livraison avec déballage, installation dans les chambres des étudiants, mise en service, test de fonctionnement, élimination des emballages et reprise des anciens matériels.

➤ Durée du marché : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa notification et s'exécutera durant une année et sera reconductible tacitement deux fois par période d'un an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse excéder 3 ans.

En vertu de l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reconduire ou de ne pas reconduire le présent accord-cadre.

La non-reconduction éventuelle sera notifiée par le CROUS CLERMONT AUVERGNE trois mois avant la date prévue de reconduction. Le titulaire en sera informé par lettre en recommandé avec accusé de réception. En cas de non reconduction, le titulaire de l'accord-cadre ne pourra prétendre à aucune indemnité pour la partie non exécutée.

Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser les reconductions conformément à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations feront l'objet de bons de commande, en application de l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elles devront être exécutées dans un délai fixé dans chaque bon de commande.

L'émission de bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

➤ Allotissement :

En vertu de l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics le présent marché est alloti.

Décompositions en lots du marché :

Les prestations sont réparties en deux (2) lots :

Lot	Désignation
1	Zone géographique Clermont-Ferrand et Agglomération
2	Zone géographique Montluçon

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots séparément ou répondre à la totalité des lots.

Les candidats doivent répondre pour tous les établissements et pour toutes les lignes recensées au Bordereau de Prix Unitaires (Cf. BPU des lots 1 et 2).

Les offres seront examinées par lot.

Chaque lot sera attribué à un fournisseur ou à un groupe de fournisseur (article 45 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Chaque lot est attribué à un seul titulaire (chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre mono attributaire) auquel il est directement passé commande.

Un candidat pourra être titulaire des deux lots.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations complémentaires (options) : pas d'option

➤ Forme du marché :

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire.

Cet accord-cadre à bons de commande est régi par les dispositions de l'article 78 et de l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il sera exécuté au fur et mesure des besoins de l'émission de bons de commande.

Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur ou ses représentants au fur et à mesure des besoins.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

➤ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

➤ Langue de rédaction des marchés : Français

➤ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3 et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les critères de choix des offres des candidats ayant satisfaits aux exigences de qualité et de capacité sont les suivants avec l'attribution d'une note :

Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants et à leur pondération (base 100) :

1 : Prix : 40 %

2 : Minimum de commande pour une livraison franco de port : 10 %

3 : Valeur technique des matériels et organisation des prestations : 35 %

4 : Délai de livraison sur site, délais durant la période de garantie, organisation du service après-vente : 10%

5 : Engagement en faveur du développement durable : 5 %

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Nota :

En cas de discordance entre, d'une part, le produit du prix unitaire par la quantité, et d'autre part, le montant, c'est le prix unitaire qui sera retenu et le montant sera corrigé en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le Bordereau de Prix Unitaires seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant sur l'acte d'engagement ou son annexe sera modifié et une demande de précisions sera adressée au candidat concerné.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée selon la selon la procédure adaptée régie par l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire sur demande du candidat adressée au CROUS – Service des marchés – 25 rue Etienne Dolet – 63037 CLERMONT-FERRAND.

Tél : 04 73 34 44 20 – Fax : 04 73 35 12 85.

Courriel : marches@crous-clermont.fr

Ou

Peut être retiré sur le site de dématérialisation des marchés <http://www.achatpublic.com>

L'offre pourra être déposée sur ce même site.

Il est demandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, ceci afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses données aux questions posées par d'autres candidats.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **LUNDI 28 MAI 2018 à 12h00**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs offres sur support papier **ou** par voie électronique.

Les candidats doivent choisir entre :

- Soit la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres ;
- Soit leur envoi sur support papier par courrier en recommandé avec accusé de réception ou « *par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité* », ou dépôt contre récépissé, sous enveloppe cachetée.

1/ Modalités de remise des offres sous format papier :

La candidature et l'offre, sous enveloppe unique, seront adressées au service des Achats et Marchés du CROUS avant la date et l'heure indiquées ci-dessus par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date, l'heure, le lieu de réception et de garantir la confidentialité (recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, récépissé de dépôt).

Les offres seront déposées contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus à l'adresse suivante :

CROUS CLERMONT AUVERGNE
Service des Achats et Marchés
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Horaires d'ouverture du service des Achats et Marchés (jours ouvrés) : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Si elles sont envoyées sous pli postal, elles doivent l'être sous pli en recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature à la même adresse indiquée ci-dessus.

2/ Modalités de remise des offres électroniques (procédure dématérialisée) :

En application de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié avec la version en vigueur au 31 mars 2016, les candidats peuvent remettre leur offre de façon dématérialisée.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

L'envoi électronique des candidatures et des offres est à effectuer sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance de l'accord-cadre, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès de :

CROUS de CLERMONT-FERRAND
SERVICE DES ACHATS ET MARCHES
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04.73.34.44.20 – Fax : 04.73.35.12.85
marches@crous-clermont.fr

Les réponses seront écrites et transmises par courriel (ou télécopie) au demandeur.

Identification « courriel » du candidat :

- 1) Les candidats sont fortement invités à vérifier la validité de l'adresse courriel communiquée lors de la transmission de la question, faute de quoi ils ne pourront recevoir de réponse.
- 2) Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
 - il est stipulé que l'acheteur ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
 - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

- 3) Les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).
- 4) En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que l'acheteur ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Il est précisé que toute question relative à la procédure devra être adressée au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

Il ne sera pas répondu aux questions posées après le délai visé à l'alinéa ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.